



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
TREGUNC

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUOT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - DION Michel - HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Maire-Pierre RIVIERE à Régine SCAER JANNEZ
- Véronique ORVOEN à Muriel LE GAC
- Nathalie LE TEXIER à Michel TANGUY
- Hervé GENTIN à Yolande BENARD
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 17 janvier 2014

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

MONTANT DE LA PART
COMMUNALE DE
LA REDEVANCE
D'ASSAINISSEMENT 2014

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29

Monsieur Le Maire indique qu'il est proposé de maintenir le montant de la part communale de la redevance d'assainissement à 0,50 €/HT par m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 27 janvier 2014
LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140129-DE1424012B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2014
Publication : 30/01/2014